

“Un climat d'innovation et d'efficacité énergétique”

Des solutions remarquables qui ont représenté des avancées déterminantes pour l'évolution du chauffage.



Chaudière Gaz condensation Type Vitodens 222



Chaudière Fuel condensation Type Vitoladens 300C

Fabricant de chaudières bois bûches, granulés de bois et bois déchiqueté avec plus de 30 années d'expérience.

Une technologie neutre en CO² et respectueuse de l'environnement.

Nouvelle conception, Nouvelles performances.

ECO HK

NOUVEAU Application automatique à distance via smartphone en 3 clics

✓ **ECO nomique**
Consommation électrique annuelle équivalente à

✓ **ECO logique**
CO < 15mg/Nm³
Poussières < 20mg/Nm³
à 11% O₂ et à puissance nominale

Lauréat du **Energie Genie** Prix de l'Innovation 2013

1^{er} Prix de l'Innovation 2014 Catégorie Chauffage Central Décentralisé

LE CRÉDIT D'IMPÔT (CITE)



Tous les travaux de rénovations énergétiques effectués à partir du 01/09/2014, sont éligibles à un **taux de crédit d'impôt de 30%**, dès la **première opération et ce pour tout le monde, sans conditions de ressources!**

Par contre, pour bénéficier de ce crédit d'impôt, **votre installateur devra être qualifié RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) depuis le **1^{er} Janvier 2015**.

LES OFFRES DE RÉNOVATION EDF



Notre partenariat Bleu ciel EDF nous permet de vous proposer des travaux chauffage financé avec un prêt à taux zéro et l'offre de rénovation RBC d'EDF vous permet d'avoir un financement préférentiel et des aides pour réduire vos dépenses d'énergies.



Le cumul de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable est possible pour les mêmes travaux sous conditions de ressources. Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 30 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation.

LES AIDES DE L'ANAH



L'ANAH, établissement public de l'Etat propose aux propriétaire dits « occupants » et « bailleurs » ainsi qu'aux **Syndicats de Copropriétaires** une aide pour les travaux de rénovation thermique.

Pour cela, il suffit de répondre au programme « Habiter Mieux » qui permet d'améliorer votre logement, votre qualité de vie et votre pouvoir d'achat.

Le programme Habiter Mieux permet une prise en charge de 30 à 50% du coût HT + 1 600 à 2 000€ de prime pour les logements de plus de 15ans.

Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides.

Renseignez-vous directement auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat.